



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**
Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n° 2025_OR_031

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-037 en date du 14 avril 2025 portant élection de Madame Myriam Carcassès en qualité de vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Toulouse.

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire de Madame Odile Rauzy, délégation de signature est donnée à Madame Myriam Carcassès, vice-présidente du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions dans les domaines suivants :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier
N2_101 Sces Centraux Admin.	101A08 Cab. Psdt/Rel. Pu.

- les ordres de mission de Madame Odile Rauzy, présidente de l'Université de Toulouse.

1.2 Divers

- Conventions et contrats hors marchés publics ;
- Contentieux :
 - les dépôts de plaintes ;
 - les mémoires en défense.
- Domiciliation d'associations :
 - les décisions portant autorisation de domiciliation du siège social des associations.
- Elections :
 - tous les actes relatifs aux opérations électorales.
- Instances universitaires :
 - tous les actes relatifs aux instances universitaires.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de la délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 18/04/2025

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La délégataire,
La vice-présidente du conseil d'administration,

Myriam Carcassès

